

**Guide d'intégration de l'adaptation au
Changement Climatique sensible au genre dans le
processus de planification communale**

Bujumbura, Mars 2018

Table des matières

Liste des abréviations	3
Liste des tableaux	3
1. Aperçu sur le Changement climatique au Burundi	4
2. Climate proofing pour le développement	5
2.1. Qu'est c'est le Climate Proofing ?	5
2.2. Les Etapes clés du Climate proofing	6
2.3. Les principes clés de l'approche	6
3. Application du Climate proofing aux niveaux spécifiques	7
3.1 Au Niveau national	7
3.2 Au Niveau sectoriel.....	7
3.3 Au Niveau des Projets.....	7
3.4 Au Niveau local	7
4. Planification locale et l'adaptation au changement climatique sensible au genre	8
4.1 Elaboration des PCDC (Guide national pratique de planification communale)	9
4.2 Propositions d'éléments d'intégration de l'adaptation au changement climatique sensible au genre dans le guide national d'élaboration des PCDC	9
4.2.1 Principes de base de la planification communale	9
4.2.2 Démarche méthodologique	11
4.2.3 Propositions d'actions complémentaires à mener au niveau sectoriel et national.....	18

Liste des abréviations

ACCES	Adaptation au changement climatique pour la protection des ressources en eau et sol
CC	Changement climatique
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
FPS	Femme , Paix et Sécurité
GIZ	Coopération technique allemande
IGEBU	Institut Géographique du Burundi
MEEATU	Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Plan d'Action Nationale d'Adaptation au changement climatique
PCDC	Plan Communal de Développement Communautaire
TDR	Termes de référence
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH	Virus d'Immuno Déficience Humaine

Liste des tableaux

Tableau 1	Propositions d'actions en rapport avec l'adaptation au changement climatique et le genre à intégrer dans le guide national
Tableau 2	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et stratégies sectorielles et nationale de développement
Tableau 3	Chaine des effets potentiels du changement climatique
Tableau 4	Matrice d'évaluation des risques des effets du changement climatique
Tableau 5	Matrice de priorisation des options d'adaptation au changement climatique
Tableau 6	Check-list pour les administrations attentives au genre et aux résolutions 1325 et 1820

1. Aperçu sur le Changement climatique au Burundi

En Afrique de l'Est, la température annuelle moyenne a légèrement augmenté depuis le début du XX^{ème} siècle. Pour la fin du XXI^{ème} siècle, les projections calculées par les modèles climatiques prévoient une augmentation de la température de 2,1 à 3,6 °C (par rapport à la période 1961-1990). En plus, une forte augmentation de la durée des vagues de chaleur et une réduction de la durée de vagues de froid sont attendues.

Les précipitations ont légèrement augmenté dans le passé. Il est attendu que cette tendance positive se poursuivra dans l'avenir. Les modèles climatiques prévoient une augmentation des précipitations entre 2 et 14 % jusqu'à la fin du siècle (par rapport à la période 1961-1990). Il est attendu que la durée des sécheresses ainsi que l'intensité et la fréquence des fortes pluies augmentent.

Des projections climatiques à moyen et long terme pour le Burundi ont été réalisées récemment par le PIK4. Les résultats de l'étude indiquent :

- une augmentation graduelle de la température dans le 21^{ème} siècle (dans chaque mois et chaque année),
- une augmentation de la température la plus forte pendant les saisons sèches

En ce qui concerne les projections par rapport aux précipitations, l'étude indique que les précipitations annuelles moyennes augmentent dans tout le Burundi :

- entre 2031-2060 de 84 mm à 113.6 mm (5.7%-7.7%)
- entre 2071-2100 de 127 mm à 196 mm (8.6%-13.2%)

Déjà aujourd'hui, la variabilité du climat et les événements climatiques extrêmes présentent des défis considérables pour la population du Burundi et entravent le développement socio-économique du pays.

La perte économique annuelle en raison des événements extrêmes due au changement climatique est estimée à 5-17 % du PIB du Burundi, en grande partie en raison d'une réduction de la production agricole ce qui démontre la vulnérabilité du pays aux impacts du changement climatique. Les impacts négatifs futurs du changement climatique sur l'économie burundaise sont estimés à environ 1 % du PIB d'ici 2030, sans prendre en compte les événements climatiques extrêmes.

Les secteurs les plus vulnérables incluent l'agriculture (augmentation de l'érosion des sols, la perte de récoltes et de bétail, destruction des terres), l'eau (réduction du débit printanier et de la recharge de la nappe phréatique, contamination de ressources en eau potable), l'environnement (risque accru d'incendies forestières, perte de diversité biologique), l'énergie (réduction du potentiel hydroélectrique due à la sédimentation résultant des fortes précipitations, augmentation de l'érosion et baisse des niveaux d'eau pendant la saison sèche) et la santé (propagation de maladies infectieuses telles que le choléra, la diarrhée et la malaria en raison du déplacement des niveaux climatiques).

Pour faire face à cette situation et promouvoir un développement durable, le Gouvernement du Burundi fait un effort dans le domaine transversal du changement climatique, entre autres en élaborant la Politique Nationale, la Stratégie et le Plan d'Action pour le Changement Climatique.

2. Climate proofing pour le développement

Afin de diminuer la vulnérabilité du Burundi face au changement climatique et de promouvoir un développement durable, le Gouvernement du Burundi fait un effort dans le domaine transversal du changement climatique, entre autres en élaborant la Politique Nationale, la Stratégie et le Plan d'Action pour le Changement Climatique (PNSPACC). Néanmoins, au Burundi les risques liés au changement climatique et des stratégies appropriées d'adaptation n'ont pas encore été suffisamment intégrés dans les politiques, les stratégies et les plans d'investissement pour les secteurs vulnérables.

2.1. Qu'est c'est le Climate Proofing ?

Le *Climate Proofing* est une approche qui offre un cadre méthodologique pour faciliter l'analyse systématique des effets du changement climatique, leur identification et l'intégration des mesures d'adaptation correspondantes dans les plans, programmes et stratégies de développement (p.ex. nationaux, sectoriels et communautaires). L'objectif de la méthodologie *Climate Proofing Burundi* est de fournir aux décideurs et planificateurs burundais à tous les niveaux (national, régional, local) une approche et des instruments d'intégration systématique de l'adaptation au changement climatique dans le cadre politique.

Le *Climate Proofing* est un moyen pour identifier les risques, développer et classer les options d'action lorsqu'on adapte la planification au changement climatique.

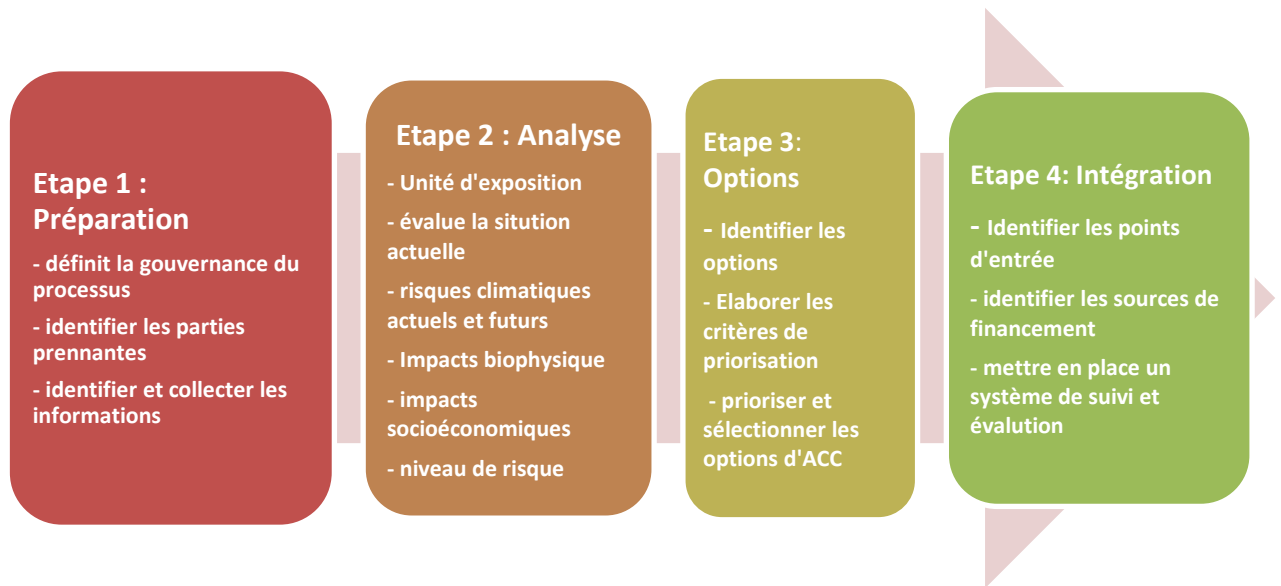
Cette approche peut s'appliquer lors de la phase de planification ou lors de la révision des mesures de planification. Bien appliqué, il rend une politique, une stratégie, un plan ou un investissement plus *climate proof*, autrement dit plus résilient au changement climatique.

En outre, le *Climate Proofing* assure une véritable valeur ajoutée, même si l'évolution du climat se présentait moins néfaste que prévue, notamment par l'identification de mesures d'adaptation « sans regret » ayant des impacts positifs sur le développement socio-économique du pays.

La méthodologie *Climate Proofing Burundi* permet aux parties prenantes burundaises d'intégrer les risques liés au changement climatique dans les processus de planification et de budgétisation du pays et de développer des activités d'adaptation correspondantes. Ainsi, le *Climate Proofing* contribue à renforcer les capacités à identifier, développer et évaluer des projets bancables. En outre, le *Climate Proofing* augmente la visibilité de l'engagement des parties prenantes à prendre en compte les risques du changement climatique et crée par son approche systématique les bases pour un système de suivi et d'évaluation en matière d'adaptation, ce qui représente une condition préalable pour l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique.

2.2. Les Etapes clés du Climate proofing

Le *Climate Proofing* est structuré en quatre étapes principales :



- La 1ère étape de l'approche *Climate Proofing* vise à préparer l'ensemble du processus, notamment la définition de la gouvernance du processus, l'identification des parties prenantes clés et la collecte des informations.
- Dans une 2ème étape, les risques et les opportunités liés au changement climatique sont analysés et hiérarchisés.
- La 3ème étape du processus *Climate Proofing* consiste à développer et sélectionner les options d'adaptation permettant de répondre aux risques liés au changement climatique identifiés au préalable.
- Dans une dernière étape, les mesures d'adaptation sont intégrées dans les processus de planification et de budgétisation, et un système de suivi est mis en place.

2.3. Les principes clés de l'approche

- (1) Le processus est la Clé : Le *Climate Proofing* est un processus itératif qui demande aux institutions et à leur personnel de changer leurs procédures et modes de planification habituels. Ces changements ont besoin de temps et tiennent compte des différents intérêts, des besoins et positions des parties prenantes
- (2) La forme suit la fonction : le *Climate Proofing* est une approche flexible qui s'adapte à tout contexte spécifique, aux conditions socio-économiques et politiques et aux cadres institutionnels existants. D'autres conditions qui doivent être prises en considération sur le terrain sont les fonds disponibles, l'expérience existante avec des outils environnementaux, le degré de conscience par rapport au changement climatique et l'expertise technique disponible.
- (3) Le mélange des perspectives : Pour que le *Climate Proofing* soit un succès, des perspectives différentes, qui enrichissent le processus, sont nécessaires. Le *Climate Proofing* demande un savoir-faire technique, une expertise méthodologique et une expérience dans la gestion des processus. Les actions sont à réaliser avec précaution et

les parties prenantes doivent constamment faire partie d'un environnement basé sur une coopération constructive.

3. Application du Climate proofing aux niveaux spécifiques

Le *Climate Proofing* peut être appliqué à différents niveaux : niveau national, sectoriel local et des projets.

Chaque niveau présente des caractéristiques spécifiques qui mènent à des mesures et des parties prenantes différentes

3.1 Au Niveau national : L'application du *Climate Proofing* au niveau d'un pays est un moyen très efficace pour le mainstreaming, autrement dit pour l'intégration de la thématique de l'adaptation au changement climatique dans l'agenda national et les décisions budgétaires. Il peut s'adresser aux stratégies ou aux plans nationaux à court, moyen ou long terme. Au sein du cycle politique national, les phases de formulation de la politique et de la planification fournissent les points d'entrée les plus appropriés pour le *Climate Proofing*.

L'intégration des options d'action dans les perspectives nationales à long terme exige, en général, le dialogue politique au niveau du gouvernement central. Du point de vue de la perspective du changement climatique, cette approche est très souhaitable mais parfois difficile à mettre en œuvre. Par ailleurs, il est important de prévoir une allocation adéquate de ressources financières aux autorités au niveau sectoriel. Les bailleurs internationaux peuvent jouer un rôle clé en termes de soutien budgétaire et de renforcement des capacités pour le changement climatique.

3.2 Au Niveau sectoriel : le *Climate Proofing* peut être particulièrement important, par exemple pour les politiques sectorielles de planification ou le planning des investissements physiques. Dans ce cas, l'horizon de planification des investissements est d'une pertinence particulière.

Le point d'entrée idéal se situe dans la phase de formulation de la politique sectorielle ou dans les étapes de planification sectorielle. La priorité est généralement accordée aux initiatives de développement dont la modification ultérieure est souvent très coûteuse.

Le *Climate Proofing* peut également être utilisé pour donner un aperçu sur les impacts Sectoriels du changement climatique.

3.3 Au Niveau des Projets: le *Climate Proofing* est un outil puissant et important au niveau des projets puisque : (1) les objectifs du projet peuvent être directement influencés par les effets du changement climatique et (2) les résultats du projet peuvent accroître ou diminuer la vulnérabilité climatique des systèmes biophysiques et socio-économiques. Le *Climate Proofing* peut être appliqué aussi bien à l'identification du projet que pendant sa phase de conception.

3.4 Au Niveau local: L'intégration du changement climatique dans la planification locale est particulièrement importante pour trois raisons :

- le changement climatique influence l'économie locale et l'environnement,
- la vulnérabilité climatique et l'adaptation sont déterminées au niveau local,

- les options d'action sont souvent mieux identifiées au niveau local.

La mise en œuvre des options d'adaptation au changement climatique à ce niveau fait souvent de la population locale l'acteur principal dans le processus d'implémentation lorsqu'il s'agit, par exemple, d'adapter la production agricole ou d'améliorer les logements. Les bailleurs peuvent jouer un rôle important dans la formation du personnel des autorités municipales et en sensibilisant la population locale aux opportunités et défis du changement climatique.

4. Planification locale et l'adaptation au changement climatique sensible au genre

Le processus d'élaboration des Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC) a commencé en 2009.

En 2013, la deuxième génération des PCDC a été élaborée suivant un guide national pratique de planification communale n'intégrant explicitement l'adaptation au changement climatique. En Octobre 2018 ce guide vient d'être actualisé prend en compte l'adaptation au changement climatique.

Toutefois, en 2013, le projet GIZ/Adaptation au changement climatique pour la protection des ressources en eau et sols (ACCES) dans sa composante « Intégration du changement climatique dans l'action publique » a accompagné l'élaboration des PCDC de deuxième génération de 9 communes à savoir Gishubi, Nyarusange et Ryansoro, en province de Gitega et Bisoro, Gisozi, Kayokwe, Nyabihanga, Ndava et Rusaka en Province de Mwaro pour qu'elles intègrent l'adaptation au changement climatique.

Cette expérience a permis de tirer des leçons qui ont permis de proposer des mesures en rapport avec l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le guide national de planification communale.

Il est en outre prouvé que les personnes pauvres et les personnes socialement vulnérables deviendront plus vulnérables aux effets du CC suite aux facteurs cumulatifs tels que la dépendance vis-à-vis des ressources naturelles comme moyen de subsistance; manque de ressources financières; faible accès aux services essentiels de santé, d'éducation; aux infrastructures, et aux filets de protection social; aux inégalités de genre; à de mauvaises pratiques de gouvernance etc. ...

Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) montre que beaucoup de ces facteurs de vulnérabilité affectent de manière disproportionnée les femmes burundaises: l'incidence de la pauvreté est plus forte chez les ménages dirigés par les femmes ; les taux de scolarisation sont encore inégaux dans l'enseignement secondaire et supérieur ; le taux de morbidité des femmes est supérieur à la moyenne nationale ; l'autonomisation des femmes est toujours un grand défi ; les femmes sont très présentes dans le secteur agricole mais ont peu accès aux technologies appropriées de production, de conservation et ne contrôlent guère les revenus agricoles qu'elles génèrent ; etc.

De plus, la plupart des effets négatifs du changement climatique sont intrinsèquement liés aux problématiques d'égalité de genres. Ainsi par exemple, une baisse de la disponibilité de l'eau potable suite à des périodes prolongées de sécheresse et une pénurie de bois augmentent la charge du travail de femmes et de jeunes filles étant donné que traditionnellement ce sont elles qui s'occupent ces travaux domestiques. Une baisse de la productivité agricole et une hausse

de risques de famine affecte également de manière disproportionnée les femmes étant donné leur rôle de premier plan dans la sécurité alimentaire des ménages.

Tous ces éléments montrent à suffisance que l'adaptation au changement climatique doit être sensible au genre et de ce fait, les hommes et les femmes doivent être des acteurs clés et associés à toute prise de décision.

C'est dans ce contexte qu'un guide d'intégration de l'adaptation au changement climatique sensible au genre va accompagner le guide national pratique de planification communale qui vient d'être révisé.

4.1 Elaboration des PCDC (Guide national pratique de planification communale)

Le guide national de planification communale actualisé en 2017 a pour objectifs¹ de :

1. Servir de cadre de référence unique et uniforme aux acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans communaux de développement communautaire (membres des conseils communaux, techniciens communaux, services déconcentrés de l'Etat, partenaires techniques et financiers, responsables sectoriels ainsi que les ONG) ;
2. Consolider de manière significative, l'approche de planification participative ascendante, qui permettra à l'autorité et à ses partenaires de tenir compte des véritables besoins des communautés de base dans la programmation des investissements ;
3. Assurer une cohérence entre les actions de développement initiées à la base et les orientations nationales et/ou les préoccupations internationales issues des documents de référence traçant la politique nationale tel que le Plan National de Développement, la vision 2025 et les ODD ;
4. Doter le pays d'une vision d'un véritable schéma d'aménagement du territoire qui traduirait un ensemble de changements positifs attendus à tous les niveaux (collines, commune, province, nation) concrétisée par la mise en œuvre des plans de développement.

Le guide comprend trois parties :

- (1) Concepts et principes de la planification communale
- (2) Démarche méthodologique
- (3) Conclusions et recommandations aux utilisateurs

4.2 Propositions d'éléments d'intégration de l'adaptation au changement climatique sensible au genre dans le guide national d'élaboration des PCDC

4.2.1 Principes de base de la planification communale

Les principes directeurs annoncés par le guide national sont :

- la promotion d'une citoyenneté responsable
- l'intégration de la dimension spatiale
- la participation des communautés de base, la collaboration avec les services et les partenaires extérieurs
- la cohérence des programmes au niveau local avec les politiques sectorielles

¹ Ministère du Développement Communal (2012) - Guide national pratique de planification communal actualisé.

- la redevabilité et la transparence à tous les niveaux et entre tous les acteurs
Cette liste des principes de base pourrait être complétée avec des principes en rapport avec le changement climatique et le genre notamment les suivants :

1) *Promotion d'un développement durable résilient au changement climatique*

Un développement durable qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à subvenir à leurs propres besoins. Ainsi, le développement durable exige que les politiques de développement visent l'éradication de la pauvreté, l'amélioration générale des conditions économiques, sociales et culturelles, la préservation de la diversité biologique, les processus écologiques essentiels et les systèmes préservant la vie.

2) *Principe de subsidiarité*

Selon ce principe, étant donné que les impacts du changement climatique sont plus ressentis au niveau local, il est impératif que les communautés locales soient habilitées à prendre des décisions à leurs niveaux.

3) *Principe d'intercommunalité*

L'intercommunalité permet aux communes de se grouper soit pour assurer certaines prestations soit pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement du territoire d'urbanisme. Les questions se rapportant au changement climatique devront être abordées dans un esprit de collaboration entre deux ou plusieurs communes riveraines pour, prévenir, réduire et éliminer les impacts du changement climatique sur le milieu biophysique et les conditions socioéconomiques des populations.

4) *Principe de précaution*

Selon ce principe, en cas d'incertitudes, on s'interdit de retarder l'adoption de mesures visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles sur l'environnement.

5) *Principe de « pollueur-payeur »*

Le principe « pollueur-payeur » tient le pollueur qui nuit à l'environnement pour responsable et exige de lui des dommages – intérêts afin de réparer le dommage. Ce principe pourrait s'appliquer à tous ceux qui font des exploitations des ressources naturelles diverses mais qui ne remettent pas en état ce qu'ils ont détruit, mais également pour les transporteurs qui détruisent des infrastructures (ponts, routes,...).

6) *Utilisation des ressources locales existant*

L'adaptation au changement climatique a plus de chances de réussir lorsqu'on utilise des outils, des ressources humaines, des techniques existant localement.

7) *Révision périodique du plan*

La démarche d'adaptation au changement climatique est itérative et doit être revue périodiquement afin de tenir compte de nouveaux éléments qui pourraient influencer sur l'analyse.

8) *Principe de participation active et constructive*

Ce principe recommande que tous les acteurs –hommes, femmes - soient encouragés à exprimer leurs préoccupations et souhaits selon le secteur d'activités et à apporter leur contribution à la résolution des problèmes prioritaires d'ensemble et /ou spécifiques à chaque groupe social. La participation totale et effective des femmes et des hommes dans la mise l'identification, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures d'adaptation au changement climatique est une des conditions au développement durable.

9) *Principe d'égalité entre hommes et femmes*

Les femmes et les hommes sont égaux et doivent s'affirmer, de manière équitable, comme acteurs et bénéficiaires du développement. La reconnaissance des différences entre hommes et femmes est un atout qui permet d'atteindre un développement harmonieux. Les ressources allouées aux mesures d'adaptation au changement

climatique doivent en même temps contribuer à réduire les inégalités entre hommes et femmes pour être efficaces.

10) Principe du développement non discriminatoire à l'égard du genre

Le développement durable ne pourra se réaliser sans l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des inégalités entre les hommes et les femmes, notamment par des mesures et des actions affirmatives en faveur des femmes.

L'analyse selon le genre lors de l'élaboration des PCDC contribuera à ce que les programmes d'adaptation au changement climatique ne soient pas discriminatoires à son égard.

4.2.2 Démarche méthodologique

Selon le guide national pratique de planification communale actualisé en 2017, le processus d'élaboration d'un PCDC comporte cinq (5) phases principales:

- (1) Phase préparatoire
- (2) Phase d'analyse - diagnostic
- (3) Phase d'élaboration du document du PCDC
- (4) Phase de validation, approbation et enfin
- (5) Phase de gestion du PCDC

Les différentes phases comportent plusieurs étapes (au total 15) qui sont décrites en détail en précisant les éléments suivants : objectif ; résultats attendus ; tâches à réaliser ; durée ; niveau ; groupe cible ; responsable ; partenaires ; outils à utiliser.

La figure 1 ci-dessous montre les phases, les étapes et leur durée tandis que le tableau 1 montre les actions proposées en rapport avec l'intégration de l'adaptation au changement climatique et le genre ainsi que les résultats attendus à chaque niveau.

Ces actions viendraient compléter celles qui sont déjà prévues à différentes étapes en vue de rendre le développement communal plus résilient.

Cinq journées supplémentaires sont à considérer dans la durée totale du processus.

Il convient de noter que de manière spécifique, au cours de la phase préparatoire, il sera opportun pour l'équipe de planification d'évaluer si l'administration communale concernée est attentive au genre et aux résolutions 1325 et 1820 des Nations Unies à l'aide du check-list en annexe 1.

Figure 1 : Phases et étapes du processus d'élaboration des PCDC

Phases		Etapes	Durée (jours)
PREPARATION	DIAGNOSTIC	15. Actualisation du PCDC	30
		14. Elaboration des fiches de projet	Variable
		13. Transmission du PCDC à l'échelon national	30
		12. Présentation du projet de PCDC à l'autorité provinciale	14
		11. Approbation du projet de PCDC par le conseil communal	16
	ELABORATION	10. Rédaction du projet de PCDC	3
		9. Restitution du draft de PCDC	10
		8. Rédaction du premier draft de PCDC	15
		7. Mise en commun et arbitrage du choix des priorités	3
		6. Discussion et Réflexions thématiques	4
		5. Collecte des données primaires ou organisation du diagnostic proprement dit	21
	APPROBATION	4. Collecte des données secondaires	5
		3. Constitution et formation de l'équipe d'animation	5
		2. Campagne d'information	10
		1. Décision par les institutions habilitées	1
0. Lancement officiel du processus d'élaboration des PCDC			
GESTION			
Total Jours			167

Source : Guide national pratique de planification communale (2017)

Tableau 1 : Propositions d'actions en rapport avec l'adaptation au changement climatique et le genre à intégrer dans le guide national

Phase	Etape	Mesures à intégrer dans le guide national	Responsable	Résultats attendus
I. PREPARATION	1. Décision par les instances habilitées	Organiser une réunion de sensibilisation et de réflexion sur l'opportunité d'intégrer l'adaptation au changement climatique sensible au genre dans l'actualisation du PCDC à l'intention du Conseil Communal. Considérer dans les TDR pour la mise en place de l'équipe communale de planification des experts en adaptation au changement climatique et une bonne expertise en genre.	Président du Conseil Communal en concertation avec l'Administrateur et le Gouverneur MEEATU, pour les changements climatiques Ministère en charge du genre.	La décision d'élaborer un PCDC résilient aux effets du changement climatique et qui prend en compte l'aspect genre est prise
		Elaborer les TDR pour la mise en place de l'équipe communale de planification faisant notamment ressortir sa composition en termes d'hommes et de femmes et en prévoyant d'inclure des experts en genre et en adaptation au changement climatique Durée : 1 journée		
	2. Campagne d'information	Organiser des réunions d'information et de sensibilisation à l'intention des diverses structures et parties prenantes au processus sur la vulnérabilité au changement climatique et la nécessité d'intégrer l'adaptation au changement climatique sensible au genre dans le PCDC Durée : ½ journée	Administrateur Communal & Prestataire de service	Les hommes et les femmes sont sensibilisés aux risques liés au CC sur le développement de la commune et la nécessité de s'adapter.
		Organiser des réunions d'information et de sensibilisation à l'intention des diverses structures et parties prenantes sur la nécessité de prendre en compte l'aspect genre dans le processus de planification communale Durée : ½ journée	Administrateur Communal & Prestataire de service	La Communauté est consciente des risques liés au CC pour les hommes, les femmes et d'autres groupes vulnérables
	3. Constitution et formation de l'équipe d'animation	Mettre en place une équipe technique mixte multidisciplinaire compétente pour conduire le processus de planification.	Administrateur Communal	L'équipe d'animation composée de 50% d'hommes et 50% de femmes est constituée
		Organiser une formation de l'équipe d'animation sur la méthodologie d'intégration de l'adaptation au CC dans la planification locale, méthode dite « Climate Proofing » Durée : 2 jours	Administrateur Communal appuyé par des prestataires de service (Expert en adaptation au changement climatique)	L'équipe d'animation maîtrise la méthodologie de « Climate Proofing » pour intégrer l'adaptation au CC dans le PCDC
		Organiser une formation de l'équipe d'animation en „Genre et Développement“ Durée : 1 journée	Administrateur Communal appuyé par des prestataires de service (Expert en Genre et Développement)	L'équipe d'animation a des connaissances requises sur le genre et développement

		Revoir les fiches de collecte des données secondaires en y intégrant les données pertinentes en rapport avec le changement climatiques ainsi que des données désagrégées par sexe là où c'est possible et les faire valider par l'équipe d'animation	Administrateur Communal appuyé par des prestataires de service	Des fiches de collecte de données secondaires incluant celle en rapport avec le CC et sensibles au genre sont adoptées.
		Evaluer la sensibilité de la commune au genre et aux résolutions 1325 et 1820 à l'aide du check-list en annexe 1	Equipe de planification et prestataires de service	Niveau de prise en compte du genre par l'administration communale connu
II. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF	4. Collecte des données secondaires	Collecter les données climatologiques de la commune auprès des institutions spécialisées	Conseiller technique chargé du développement & prestataires de service	Les informations les plus importantes sur le climat de la commune sont disponibles
		Collecter les informations sur les pratiques et techniques existantes d'adaptation à la variabilité climatique auprès des institutions spécialisées et les ONG	Conseiller technique chargé du développement & prestataires de service	Les pratiques et techniques locales d'adaptation à la variabilité climatique sont connues
		Collecter des données désagrégées par sexe dans tous les secteurs et à tous les niveaux là où c'est possible et particulièrement dans les postes de prise de décision	Conseiller technique chargé du développement & prestataires de service	Les données désagrégées par sexe sont disponibles
	5. Collecte des données primaires ou organisation du diagnostic proprement dit ²			
	5.1 Diagnostic au niveau des collines	Identifier les « unités d'exposition » c.-à-d. les secteurs productifs, les zones géographiques, les groupes vulnérables au changement climatique, évaluer la situation actuelle, identifier les impacts biophysiques ainsi que les impacts socioéconomiques potentiels, et les effets déjà observés concernant le changement climatique	Equipe d'animation et Chefs de colline	Les unités d'exposition au niveau de la colline sont identifiées et des options d'adaptation sensibles au genre sont proposées.
Identifier les options potentielles d'adaptation au changement climatique		Equipe d'animation et Chefs de colline		

² L'animateur doit avoir des compétences requises en matière de genre pour pouvoir identifier les problèmes et contraintes en matière de genre qui handicapent le développement de l'entité concernée et ce dans tous les domaines, ainsi que les actions à mener pour y faire face

		Animer les populations groupées par collines de recensement et éventuellement par groupe d'intérêt. Compte tenu des problèmes en matière de genre, il peut s'avérer nécessaire de former deux groupes de femmes et d'hommes pour échanger sur le problème séparément et ensuite une mise en commun. L'animateur devra tenir compte des résultats des groupes	Equipe d'animation et Chefs de colline	Les problèmes spécifiques des hommes et des femmes et d'autres groupes vulnérables tels que les enfants sont bien identifiés .
		Dégager les priorités pour l'entité concernée. L'exercice de priorisation peut être fait par des groupes séparés hommes/femmes	Equipe d'animation et Chefs de colline	Les problèmes spécifiques des femmes sont identifiés parmi les problèmes prioritaires
	5.2 Diagnostic au niveau Zones ³	Identifier les unités d'exposition à l'échelle de la Zone, évaluer la situation actuelle, identifier les impacts biophysiques ainsi que les impacts socioéconomiques potentiels	Hommes et femmes expérimentées, Administrateur Communal, intervenants locaux	Une synthèse des unités d'exposition au niveau Zone est disponible et des propositions d'options d'adaptation sont analysées et adoptées
	5.3 Synthèse du diagnostic au niveau communal	Faire la synthèse des unités d'exposition pertinentes pour la planification au niveau communal, analyser le niveau des risques liés au changement climatique ainsi que les options d'adaptation en utilisant les outils d'analyse des tableaux 3 et 4	Idem	Matrice de la chaîne des effets potentiels du changement climatique
III. ELABORATION DU PCDC	6. Discussions et Réflexions thématiques	Développer les critères de priorisation des options d'adaptation au changement climatique (« Climate Proofing »). Un des critères de priorisation devra être en rapport avec l'impact positif que ces options auront pour les groupes les plus vulnérables dont les femmes.	Prestataires de service, administration communale, représentants des populations et experts sectoriels	Critères de priorisation sensible au genre arrêtés
		Prioriser et sélectionner les options d'adaptation au changement climatique (utiliser la matrice de priorisation présentée dans le tableau 5)	Prestataires de service , administration communale, représentants des populations et experts sectoriels	Liste des options d'adaptation par priorité
		Elaborer la matrice de planification des options prioritaires indiquant les actions sensibles au genre à mener, la quantité, les coûts, le calendrier d'exécution, le financement	Idem	Matrice de planification des options prioritaires sensibles au genre à intégrer dans le PCDC

³ Cela suppose un groupe d'animateurs sensible au genre et une identification des participants qui tient compte également de l'aspect genre. Le constat est que plus on monte au niveau des zones, commune et province, l'effectif des femmes va en diminuant et les préoccupations des femmes sont parfois perdues ou ne sont plus prioritaires.

		Formuler des indicateurs d'impacts des actions identifiées et qui sont sensibles au genre	Idem	Indicateurs d'impacts sensibles au genre identifiés
	7. Mise en commun et arbitrage du choix des priorités	Pas de mesure spécifique nécessaire		
	8. Rédaction du premier draft du PCDC	Idem		
	9. Restitution du draft de projet du PCDC	Idem		
	10. Rédaction du Projet du PCDC	Idem		
IV. VALIDATION	11. Approbation par le Conseil Communal	Idem		
	12. Présentation du projet de PCDC aux instances provinciales	Idem		
	13. Transmission du PCDC à l'échelon national	Idem		
	14. Mise en œuvre du PCDC	Idem		
V. GESTION DU PCDC	15. Mise en œuvre du PCDC	Les acteurs – hommes et femmes - chargés de la mise en œuvre sont formés sur l'aspect genre		Le PCDC est mis en œuvre

	16. Actualisation du PCDC	Idem		
--	------------------------------	------	--	--

4.2.3 Propositions d'actions complémentaires à mener au niveau sectoriel et national

La révision du guide national pratique de planification communale pour intégrer l'adaptation au changement climatique peut être réalisée mais devrait être sous-tendu par des politiques et stratégies sectorielles et nationales qui pour le moment ne prennent pas en compte les préoccupations mondiales en matière de changement climatique

Le tableau 2 ci-dessous montre les propositions d'actions à mener au niveau sectoriel et national pour donner une base légale et institutionnelle à l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification locale.







Ces actions peuvent être menées parallèlement à la révision du guide pratique national de planification communale.

Tableau 2 : Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et stratégies sectorielles et nationale de développement

Niveau d'intervention	Propositions de mesures	Points d'entrée	Responsable de la mise en œuvre	Période d'exécution
<i>Sectoriel</i>				
Objectif spécifique : Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et stratégies de développement des secteurs vulnérables				
	Assurer une prise de conscience l'enjeu du changement climatique pour le développement des différents secteurs vulnérables	Points focaux de l'environnement dans les ministères sectoriels.	MEEATU	Court terme
	Réviser la loi communale pour responsabiliser les communautés locales dans l'adaptation au changement climatique	Loi n°1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi n° 1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale.	Ministère du Développement Communal	Court terme
	Revoir les politiques et stratégies sectorielles pour qu'elles prennent en compte l'adaptation au changement climatique (agriculture et élevage, énergie, ressources en eaux, forêts, écosystèmes et paysages, santé)	Points focaux de l'environnement des ministères sectoriels	Ministères sectoriels	Moyen terme
	Procéder à la révision des lois sectorielles en matière d'environnement (code de l'environnement, code forestier, code de l'eau,...) afin d'incorporer des dispositions en rapport avec l'adaptation au changement climatique	Groupes sectoriels	Ministères sectoriels	Moyen terme
<i>National</i>				
Objectif spécifique : Prise en compte du changement climatique dans les politiques et stratégies nationales de développement				
	Elaborer le PND	Rapports d'évaluation de la mise en œuvre du CSLP II	Gouvernement	Moyen terme
	Valider la Politique et la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de changement climatique		Gouvernement	Court terme

Court terme : 0-2 ans ; Moyen terme : 2-3 ans ; long terme : 3-5 ans

Tableau 3 : Chaîne des effets potentiels du changement climatique

A 	B 	C 	D 	E 	F 	G
Tendances climatique	Unités d'exposition	Evaluation de la situation actuelle	Effets biophysiques	Effets socio-économiques	Niveau de risque	Options d'action d'adaptation
Prolongation de la période de sécheresse	<i>Cultures sur les collines</i>					
	<i>Cultures dans les marais</i>					
	<i>Elevage</i>					
	<i>Boisements</i>					
	<i>Ressources en eau</i> <i>Eau potable</i>					
					
Fréquence accrue d'événements climatiques extrêmes (pluies diluviennes, vents violents, grêle,...)	<i>Cultures sur les collines</i>					
	<i>Cultures dans les marais</i>					
	<i>Rivières et cours d'eau</i>					
	<i>Ravins</i>					
	<i>Infrastructures communautaires (écoles, CDS)</i>					

	<i>Infrastructures de communication (routes, ponts)</i>					
	<i>Habitat</i>					
	<i>Infrastructures de communication (routes, ponts)</i>					
					
Augmentation de la température	<i>Santé humaine</i>					
	<i>Cultures vivrières</i>					
	<i>Cultures industrielles</i>					
					

Tableau 4 : Matrice d'évaluation des risques des effets du changement climatique

Effet socioéconomique	Effet socioéconomique				
		100%			
Dommages économiques majeurs			Elevé		Elevé
Dommages économiques mineurs		50%	Faible		Moyen
		0%		50%	100%
			Il est possible que l'effet biophysique intervienne l'année suivante		Il est probable que l'effet biophysique intervienne l'année suivante

Tableau 5: Matrice de priorisation des options d'adaptation au changement climatique

Options d'adaptation	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Total	Rang
Critères de priorisation						
Pertinence stratégique						
Importance économique						
Impacts positifs sur les femmes						
Sans regrets						
Urgence						
.....						

Tableau 6 : Check-list pour les administrations attentives au genre et aux résolutions 1325 et 1820

Elements d'évaluation	Questions
Représentation	Le Conseil communal et les conseils au niveau des collines et zones comportent-ils un minimum de 30% de femmes ?
	Les comités de sécurité à tous les échelons comportent-ils au moins 30% de femmes ?
	Est-ce que tous les partis s'assurent du quota d'au moins 30% dans leurs comités ?
	La commune a-t-elle une politique et un programme de discrimination positive pour promouvoir les femmes dans les postes de direction dans tous les secteurs ?
Conditions de travail et responsabilités attentives au genre	Dans les TDR des postes, est-il fait mention que les fonctionnaires et agents ont la responsabilité d'œuvrer pour la transformation positive des rapports de genre ?
	Le Conseil Communal, les conseils locaux et les comités de sécurité ont-ils mis en place des mesures pour la protection des femmes et leur participation dans la définition des programmes ?
	Y a-t-il une politique pour la réintégration socio-économique des femmes et filles rapatriées, déplacées, femmes et filles chefs de ménage, femmes et filles victimes de VBG, femmes et filles porteurs de VIH ?

	Le Conseil consacre-t-il une part juste de son budget alloué aux besoins des femmes en général et aux femmes victimes du conflit en particulier ? (besoins socio-économiques-santé-éducation-autonomisation, besoins en formation et compétences)
Planification et prise de décision communautaire	La Commune a-t-elle une image détaillée de toute la communauté hommes-femmes avec des chiffres ventilés par sexe au niveau de l'emploi, les revenus, la santé, l'éducation, l'accès aux services, etc.
	La Commune a-t-elle fait une évaluation des défis et obstacles pour une pleine participation des femmes et adopte des stratégies pour y remédier ?
	La Commune a-t-elle des indicateurs de performance sur la prise en compte du genre en général et des questions de FPS en particulier ?

Source: Guide pratique pour l'intégration des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité dans les PCDC au Burundi. Janvier 2013.